



Cyclad



Rapport  
Article 29

Loi Energie Climat

2023

## A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

### Présentation de Ciclad

Ciclad gère des Fonds Professionnels de Capital Investissement avec une politique d'investissement commune depuis sa création. Les fonds sont investis en PME/ETI, essentiellement en France. Elle gère actuellement (i) le fonds Ciclad 7 (en cours de levé, objectif 210m€), spécialisé dans les opérations de capital développement et de transmission sur des PME françaises, pour des tickets unitaires compris entre 5,0 m€ et 20,0 m€ et (ii) le fonds Ciclad Entreprise (70 m€, levé en 2020), spécialisé dans les opérations de capital développement et de transmission sur des PME françaises, pour des tickets unitaires compris entre 1,0 m€ et 5,0 m€.

Ciclad assure également la gestion de Ciclad 6 (180m€, levé en 2017, en phase de désinvestissement ) et Ciclad 5 (150 m€, levé en 2011, en phase de liquidité).

### Résumé de la démarche

La démarche ESG de Ciclad est engageante pour toute l'équipe. Elle porte les valeurs de Ciclad et s'appuie sur une méthodologie pragmatique, transparente et rigoureuse, pour accompagner toutes les PME de notre portefeuille dans une démarche de progrès et d'impact. Ciclad s'est engagée à intégrer les enjeux ESG pour l'ensemble de ses investissements à la fois en (i) excluant certains investissements et (ii) en s'assurant que les investissements réalisés ont une dynamique de progression

- (i) Appliquer une politique d'exclusion

La politique d'investissement responsable de Ciclad exclut d'investir dans les entreprises des secteurs de la production ou commercialisation d'armes non conventionnelles, de la pornographie, ou faisant l'apologie de thèses racistes, terroristes ou sexistes. De plus, elle a toujours exclu les métiers liés à la production de charbon et depuis la constitution de Ciclad 6 elle exclut également les métiers de la chimie ayant un impact négatif sur la biodiversité. En complément de sa politique d'exclusion sectorielle, Ciclad analyse les pratiques des entreprises et n'investit pas dans des entreprises ne respectant pas la Charte internationale des droits de l'homme et les principes du Pacte mondial.

- (ii) Pilotage et suivi des critères ESG dans le processus d'investissement

Au cours du processus de due diligence, une analyse des enjeux ESG est systématiquement réalisée par un auditeur indépendant avec qui nous avons créé une approche ad'hoc, adaptée aux spécificité des PME, en particulier leur taille et souvent l'absence de ressource dédiées.

L'analyse initiale des enjeux permet (i) de collecter un certain nombre d'indicateurs de performance (ii) d'identifier la maturité ESG de l'entreprise ciblée (incl. risques et opportunités de durabilité) et (iii) de qualifier les pratiques et d'identifier ressources internes intervenant sur les enjeux ESG.

Depuis 2023, nous avons intégré à notre analyse la mesure des risques et opportunités liés au changement climatique avec une matrice de risques ESG dédiée : (i) secteurs à fort impact climatique, bilan carbone (scope 1&2), actions pour réduire l'empreinte carbone, risques physiques climatiques significatifs (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, élévation du niveau de la mer, etc.) dans les opérations ou dans la chaîne de valeur de l'entreprise ciblée, (ii) les risques significatifs de transition climatique (réglementaires, de marché, etc.) dans les opérations ou la chaîne de valeur de l'entreprise ciblée, (iii) les actions et politiques en place concernant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Notre démarche est pragmatique, pour répondre aux spécificités des PME et des opérations primaires. Nous combinons ESG et enjeux économiques afin d'assurer l'adhésion de nos associés dirigeants, engager une réflexion stratégique et surtout s'assurer que leur charge administrative reste adaptée.

Pour les accompagner dans une démarche d'amélioration continue, l'équipe Ciclad accompagnée d'un expert indépendant échange chaque année, à deux occasions avec chacune des sociétés de notre portefeuille. La première pour collecter des données, avec des outils construits à partir de référentiels internationaux et nationaux (Objectifs de Développement Durable, ISO 26000, Grenelle 2) et d'un diagnostic de leurs pratiques. Ces entretiens annuels nous permettent d'identifier les éventuels incidents ESG ayant eu lieu au cours de l'année, de suggérer un plan d'action, afin d'inciter les dirigeants de chaque entreprise à progresser sur leurs enjeux majeurs et d'évaluer leur performance dans le temps. Le second rendez-vous annuel est organisé, pour la restitution et le suivi des actions mises en œuvre.

Toute l'équipe est engagée, avec 15% de notre carried interest dépendant de la performance ESG de nos entreprises et trois priorités : la progression de l'actionnariat salarié, la féminisation des organes de gouvernance et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En tant que fonds généraliste nous devons appréhender les enjeux de secteurs variés et souvent d'activités de niches. Nous avons recours, au cas par cas, à des experts, en particulier sur les enjeux environnementaux, qui nécessitent souvent une approche scientifique.

Les enjeux ESG sont traités en Conseil de Surveillance au moins une fois par an et pour le fonds 7 nous mettons en place des comités dédiés de durabilité pour les entreprises

ayant un enjeu environnemental fort, en particulier pour les activités identifiées par la taxonomie européenne.

### **Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement**

Ciclad travaille avec un auditeur ESG indépendant qui mobilise une équipe de 3 personnes pour le portefeuille et la société de gestion.

Concernant le portefeuille, l'équipe ESG indépendante est en charge : des due diligences à l'entrée, du diagnostic ESG annuel, de l'administration des questionnaires ESG annuels, de la notation ESG indépendante et de la définition et du suivi du plan d'action. L'équipe d'investissement Ciclad est impliquée à chaque étape de cette démarche. Elle doit valider le plan d'action défini à l'entrée, participe au diagnostic ESG annuel et aux réunions de restitution chaque année avec le management de chacune des sociétés à la pour renforcer son engagement et assurer sa formation.

Concernant la société de gestion, l'équipe ESG indépendante consolide les données ESG du portefeuille et produit le rapport ESG de Ciclad qui reprend une analyse du portefeuille total consolidé. L'équipe ESG indépendante est également en charge de la veille réglementaire et réalise le diagnostic ESG annuel de la société de gestion.

Didier Genoud (Associé gérant), Eric Bruguière (Associé), et Annabelle Wephre (CFO) sont impliqués dans la gestion des enjeux ESG au sein de Ciclad.

Ciclad est en cours de levé du 7<sup>ème</sup> millésime de son fonds principal, Ciclad 7 (article 8 SFDR) renforce ses engagements ESG avec (i) la création de comité de durabilité comme évoqué supra (ii) 15% du carried interest de l'équipe qui sera dépendant de la performance ESG du portefeuille.

Si la matrice des risques ESG à l'entrée souligne des enjeux spécifiques, un comité de durabilité sera mis en place pour définir un plan d'actions, avec l'intervention éventuelle d'experts externes si nécessaire, et suivre sa mise en œuvre dans le temps avec une équipe projet dédiée en dehors du conseil de surveillance.

La mise en place et l'amélioration continue de la démarche Ciclad a pour objectif de maximiser la performance extra-financière des portefeuilles Ciclad. Pour entériner cet objectif de performance extra-financière, le Carried Interest de Ciclad 7 est indexé à 15% sur trois principaux critères extra-financiers : la progression de l'actionnariat salarié, la féminisation des organes de gouvernance et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour garantir la plus grande transparence auprès des investisseurs de Ciclad, la politique ESG est disponible en accès libre sur le site internet de Ciclad. En complément, Ciclad



communiquent annuellement des informations sur la performance ESG des fonds gérés et des participations, et des enjeux majeurs identifiés au travers d'un rapport, lui aussi disponible en libre accès sur le site de Ciclad.

Les membres de l'équipe de gestion de Ciclad s'engagent à investir non seulement dans chacun des fonds gérés mais également dans toutes les participations sous-jacentes. Cette pratique renforce l'alignement d'intérêts d'une part avec les investisseurs et d'autre part avec les dirigeants des participations. Elle contribue également à la motivation et à la stabilité de l'équipe de gestion.



Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci



Ciclad est membre de France Invest, suit son code de conduite et a adhéré à sa charte parité depuis sa création.



Ciclad est signataire des PRI depuis 2019



Ciclad est signataire de l'iCi depuis 2021



Les fonds les plus récents (Ciclad Entreprise 2020 et Ciclad 7 2023) sont labélisés Label Relance

**B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)**

*Liste des produits financiers et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité.*

Le fonds le plus récent, dont la constitution a eu lieu en 2023, est classé article 8 au sens du Règlement 2019/2088 SFDR.

Les FPCI gérés par Ciclad au 31 décembre 2022 bénéficient du même suivi et pilotage ESG même s'ils sont classés article 6 au titre de la réglementation SFDR.

La totalité des fonds gérés prennent en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de la gouvernance, la mesure annuelle systématique est en place depuis le fonds 6 levé en 2017 (180M€, 65% des AUM) avec Ciclad Entreprise E (70M€, 13%) levé en 2020 et sera renforcé dans le fonds 7 en cours de levé (210M€). Le fonds 5 est en période de désinvestissement (150M€, 20% des AUM) prend en compte les critères ESG mais de façon moins structurée